



COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

Discussions et décisions par échanges de mails entre le 4 juin 2019 et ce jour.

PROCES VERBAL n°1 du 16 août 2019

Sous la Présidence de : Emmanuel AUBERT,

Participent : Emmanuel AUBERT, Gilles BELLISSENT, José BURSON, Hassan CHARKI, Pierre CROCHEMORE, Dominique DE LA COTTE, Jacques FECIL, Nathalie GUEDON-GINFRAY, André GRANDET, Dominique JULIEN, André LEFEVRE, Benjamin LEPAYSANT, Mikaël LESAGE, Joël LE PROVOST, Benoit LOUVET, Claude MICHEL, Stéphane MOULIN, Alain ROBERT, Alain RUIZ, Pierre TAVELET et Guy ZIVEREC,

En introduction, il est rappelé que ce procès-verbal vient enregistrer l'ensemble des décisions prises par la Commission entre ce jour et sa dernière réunion du 4 juin 2019.

MODIFICATION DES ANNEXES DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CRA :

Après différents échanges par mails, les membres de la CRA valident à l'unanimité des participants les modifications apportées aux annexes du règlement intérieur :

- ⇒ Annexe 2 (les tests physiques- temps de référence).
- ⇒ Annexe 3 (annexe 3-1 examen seniors – annexe 3-2 examen jeune).
- ⇒ Annexe 5 (les observations- absence aux stages-mode de calcul de la note de fin de saison arbitre « Régional Elite-R.1, R.2, R.3, AAER, AAR1, AAR2, AAR3.
- ⇒ Annexe 6 (Les règles de montées).

Il est également rappelé que le Comité de Direction de la ligue lors de sa réunion du 8 juillet 2019 a validé sans restriction les modifications proposées aux articles 14, 84 et 128 du règlement intérieur de la CRA

Le règlement intérieur modifié sera mis en ligne prochainement sur le site officiel de la ligue et consultable par la population arbitrale.

L'ensemble des dispositions prévues dans le règlement intérieur de la CRA est applicable dès le jour de sa parution sur le site.

Le Président de la CRA,

Emmanuel AUBERT

Le Secrétaire,

Joël LE PROVOST